



Champs réservés à l'association

Garde Choisie : MATIN ☐ APRES-MIDI ☐ MERCREDI AVEC REPAS ☐ MERCREDI AVEC REPAS JUSQU'A 14h ☐ MERCREDI SANS REPAS JUSQU'A 13h ☐
Paiement choisi : Règlement mensuel ☐ HelloAsso ☐ virement ☐
Dossier complet : OUI ☐ NON ☐ pièces manquantes : Assurance ☐ Vaccins ☐ Photo ☐ Licence ☐ Autres :

**Fiche d'inscription 2026-2027 de la garderie périscolaire
à CAYENNE (Enfants de 6 à 11 ans)**

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

filles ☐ garçon ☐

Ecole fréquentée :

Classe :

Nom du responsable légal :

Prénom :

Tel domicile :

Tel portable père :

Tel professionnel :

Tel portable mère :

Adresse :

Mail :

Employeur / profession père :

Employeur / profession mère :

Renseignements particuliers concernant l'enfant :

(traitement médical longue durée, contre indications, allergies, autres ...)

N° Allocataire CAF : (à fournir impérativement)

☐ J'autorise, ☐ je n'autorise pas les responsables de l'association L.R.S.G., en cas d'urgence à conduire mon enfant chez un médecin ou à l'hôpital par le service des pompiers ou du SAMU.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

☐ J'autorise, ☐ je n'autorise pas mon enfant à participer à toutes les activités de l'association L.R.S.G., telles que piscine, baignade, plage, balade, spectacle sortie ou autre.

J'ai bien noté que les déplacements se font par minibus ou voitures particulières.

☐ J'autorise, ☐ je n'autorise pas l'association L.R.S.G. à filmer ou photographier mon enfant et publier les images dans le cadre des activités liées à la garde péri-éducative.

Je soussigné(e)certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON ☐

FILLE ☐

1- VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	Dates des derniers rappels
Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)	
Coqueluche (enfant né avant 2018 recommandé)	
Haemophilus (enfant né avant 2018 recommandé)	
Hépatite B (enfant né avant 2018 recommandé)	
Pneumocoque (enfant né avant 2018 recommandé)	
Méningocoque (enfant né avant 2018 recommandé)	
Rougeole, oreillons et rubéole (enfant né avant 2018 recommandé)	
Fièvre jaune	
VACCINS RECOMMANDES	
BCG (Tuberculose)	
Varicelle	
Grippe	
Zona	
Infections à papillomavirus humains	
Rotavirus	

2- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical longue durée** ?

☐ oui

☐ non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE ☐ oui ☐ non

VARICELLE

☐ oui ☐ non

SCARLATINE ☐ oui ☐ non

COQUELUCHE

☐ oui ☐ non

ROUGEOLE ☐ oui ☐ non

OREILLONS

☐ oui ☐ non

ASTHME ☐ oui ☐ non

ALLERGIES :

MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non

ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....

4- RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE),.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil de Loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature du responsable légal :

Article 1 - FORMALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription annuelle est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis. **La cotisation à la licence fédérale FFRS**

également. Les **pièces à fournir** pour l'inscription d'un enfant :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 photo
- Une copie du règlement intérieur signée
- Le numéro allocataire CAF
- La photocopie des vaccinations (carnet de santé)

Article 2 - FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire et extrascolaire accueille les enfants de **6 ans à 11 ans** à l'école Edmard MALACARNET.

L'encadrement est assuré par une équipe d'**animateurs professionnels**.

Pour les après-midis, il est recommandé aux parents de prévoir un petit goûter.

Les objets précieux, argent, smartphones, etc. ne sont pas interdits mais déconseillés. Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'école et des lieux d'activités en extérieur.

En cas de fièvre, douleur, ou autres symptômes inquiétants, les parents seront systématiquement prévenus.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans prescription médicale.

Article 3 - HORAIRES

- La garderie périscolaire est ouverte du lundi au vendredi en période scolaire.
- La garderie périscolaire est ouverte de **16h00 à 18h00**, l'accueil du matin se fait entre **6h45 et 8h00**. Le mercredi, l'accueil est ouvert de **6h45 à 18h00 (possibilité d'accueil sans repas de 6h45 à 13h00)**
- La garderie périscolaire ferme ses portes à **18h**. En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.
- **Tout retard entraînera une pénalité financière au profit de l'animateur en charge de votre enfant : 2€/par tranche de 5mins entamée, à remettre directement à l'animateur resté avec votre enfant.**
- En cas de grève dans l'éducation nationale, l'accueil restera ouvert aux enfants aux horaires normaux si les familles peuvent les déposer et si les lieux sont accessibles.
- En cas de mouvement social, grève ou blocus dont nous ne sommes pas responsables, l'association n'ouvrira ses portes que si les conditions permettent un accueil convenable.

Article 4 - RESPONSABILITE

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Une **assurance Responsabilité Civile** couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents.

L'assurance de la garderie complète celle souscrite par les parents.

L'association est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

En cas d'accident survenu à l'enfant, si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, l'association interviendra selon les instructions qui auront été portées sur la fiche sanitaire.

Un enfant ne pourra repartir « seul ou accompagné d'un autre mineur » de la garderie périscolaire, sauf autorisation écrite des parents.

Article 5 - FACTURATION ET ABSENCES

La facturation est établie suivant le choix de garde.

2 modes de règlement sont proposés :

☐ Mensualisation sur 10 mois de juillet à avril en paiement par virement ou prélèvement automatique sur Hello Asso.

Le paiement des mensualités s'effectue le 10 du mois.

☐ Intégralité encaissée à l'inscription.

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas d'absence. Si un motif grave (longue maladie, décès, déménagement) empêche l'enfant de venir, il sera procédé à un remboursement sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical, de décès, justificatif de domicile).

Article 6 - RENVOI

La direction se réserve le droit d'exclure un enfant, notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline notoire, violence, incivilité, ...
- Retard important ou répétitif dans le paiement des sommes dues,
- Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- Refus des parents d'accepter le présent règlement.

L'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Le seul fait d'inscrire un enfant à la garderie périscolaire constitue, pour les parents, une acceptation de ce règlement qui leur sera remis et qui sera également affiché dans les locaux.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

Garderie périscolaire (pour les 6-11 ans) - Contrat d'engagement

Je soussigné(e) inscris le ou les enfant(s) à la garderie périscolaire organisée par la Ligue Roller & Skateboard Guyane pour l'année scolaire dans sa totalité Le lieu d'accueil de la garderie périscolaire sera l'école Edmard Malacarnet (Activités et jeux divers et variés). Le Skatepark Municipal de Mirza sera le lieu principal des activités sportives.
Les tarifs sont en fonction de votre Quotient Familial, il faudra fournir une attestation CAF pour justifier le montant choisi.

Forfait annuel basé sur 35 semaines d'école, mensualisé sur 10 mois	Quotient Familial inférieur à 400€	Quotient Familial entre 400€ et 800 €	Quotient Familial supérieur à 800€
1) Matinée Péri-éducative (tous les jours de 6h45 à 7h50) : Les 4 matinées / semaine	10 mois x 30 = 300€ 	10 mois x 40 = 400€ 	10 mois x 50 = 500€
2) Après Midi Péri-éducative (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00) : Les 4 après-midis / semaine	10 mois x 36 = 360€ 	10 mois x 46 = 460€ 	10 mois x 56 = 560€
3) Matin et Après-Midi Péri-éducatives (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h45 à 7h50 et de 16h00 à 18h00) : Les 4 matinées / semaine et Les 4 après-midis / semaine	10 mois x 56 = 560€ 	10 mois x 76 = 760€ 	10 mois x 96 = 960€
4) Mercredi Péri-éducative (mercredi de 6h45 à 18h00) : Les mercredis journée avec repas	10 mois x 91 = 910€ 	10 mois x 106€ = 1060€ 	10 mois x 116€ = 1160€
5) Mercredi Péri-éducative (mercredi de 6h45 à 13h00) : Les mercredis matin sans repas	10 mois x 40 = 400€ 	10 mois x 50 = 500€ 	10 mois x 60€ = 600€
6) Mercredi Péri-éducative (mercredi de 6h45 à 14h00) : Les mercredis matin avec repas	10 mois x 70 = 700€ 	10 mois x 80 = 800€ 	10 mois x 90€ = 900€

Il vous faudra également payer la Licence Fédérale (à payer 1 fois dans l'année). Cette inscription est obligatoire et ne constitue pas une adhésion au Club. Vous pouvez accéder au lien pour la licence via le QR Code suivant :



Choix du mode de règlement :

- ☐ Mensualisation sur 10 mois de septembre à juin
- ☐ par virement **avant le 15 de chaque mois**
- ☐ par prélèvement automatique sur Hello Asso
- ☐ Virement en intégralité à l'inscription.

* Une remise supplémentaire de 10% pourra être accordée à partir du 3^{ème} enfant.

Fait à le

Signature du responsable légal :



RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc ...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc ...).

RIB - Identifiant national de compte
National Bank Account Number

Domiciliation
Domiciliation

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	CAYENNE CENTRE FINANCIER
20041	01019	0076175D016	71	ZI COLLERY
				11 RUE DES LUCIOLES
				97399 CAYENNE CEDEX

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR28	2004	1010	1900	7617	5D01	671	PSSTFRPPCAY
------	------	------	------	------	------	-----	-------------

Titulaire du Compte - Account Owner

LIGUE ROLLER ET SKATEBOARD GUYAN

E

11 IMPASSE MIRZA
97300
CAYENNE

Cadre réservé au destinataire du relevé

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
au capital de 4 046 407 595 Euros.
Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06
RCS PARIS 421 100 645 - Code APE 6419Z